

## L'intendant Poivre réclame des viandes salées pour la colonie

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27,f°46.

Le 27 octobre 1770 – Poivre au ministre : envoyez-nous des viandes salées pour les rationnaires du Roi. Il est trop tôt pour consommer la viande fraîche, nos troupeaux sont encore insuffisants.

---

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 17 janvier dernier pour répondre à la demande que j'avais faite de la moitié de notre approvisionnement en chairs salées de France. Vous observez qu'il est plus simple de pourvoir à cette partie par le cap de Bonne-Espérance, où suivant le rapport de Sr Amat les salaisons ne coûtent que cinq sols la livre.

Je crois, comme M. Amat l'a écrit, que les salaisons du Cap ne coûtent que 5 à 6 sols la livre : mais le fût pour les contenir coûte fort cher, un quart de barrique coûtera au Cap au moins 15 livres, et l'on n'est pas assuré de pouvoir s'en procurer pour de l'argent. Nous avons été dans le plus grand embarras cette année pour ramasser dans la colonie 600 barriques dont nous avons besoin pour les salaisons que nous avons fait faire à Madagascar. La consommation du vieux merrain, en gamelles, bidons, barils de galère et autres ouvrages de tonnellerie est immense dans cette colonie et malgré toute l'économie que je mets dans cette partie, nous y manquons absolument des petits barillages propres à contenir les farines, les poudres de guerre, les salaisons.

J'ai obtenu d'un habitant une fourniture de merrain propre à faire des barils pour contenir la poudre, en bois du pays, et nous employons également des perches tirées des forêts pour cercler ces barils. Cette fourniture pourra aussi avec le temps nous procurer des quarts propres à renfermer des farines. Mais pour nos salaisons il faut que nos fûts soient coulés en fer, et nous manquons de fer feuillard propre à cet objet. Les forges de M. de Rostaing ne sont pas montées pour fournir à cette partie de nos besoins, d'ailleurs on doute même si nos bois, qui travaillent continuellement, seront propres à contenir des liqueurs, et si la sève colorante dont ces bois sont pleins, ne nuira pas à la conservation des liquides.

Je vais, Monseigneur, envoyer faire des salaisons au cap de Bonne-Espérance. Tous ceux qui ont fréquenté plus que moi cette colonie hollandaise m'assurent que l'on aura beaucoup de peine à en tirer deux cent milliers de salaisons par année, et il est fort incertain que l'on puisse y trouver les fûts nécessaires pour cette quantité de viande.

L'état actuel des rationnaires de la colonie, tant soldats que matelots et ouvriers annonce une consommation d'environ soixante milliers de bœufs salés par mois. Les salaisons faites à Madagascar nous suffiront à peine pour quatre mois, en supposant, ce qui n'est guère à espérer, qu'elles seront toutes bonnes. Le Fort Dauphin était ci-devant le seul endroit de Madagascar où l'on fit des salaisons passables. L'établissement qui y a été fait a tellement tari la traite que nous avons été obligé d'y envoyer de l'Isle de France des chairs salées pour la subsistance dudit établissement.

Je crains fort d'être obligé d'avoir recours sur la viande fraîche pour nourrir les rationnaires jusqu'au retour des vaisseaux que je vais envoyer au Cap. Notre colonie n'est pas encore montée en troupeaux. La consommation de la boucherie générale établie depuis environ 15 mois a considérablement diminué le nombre même de bêtes de souches. Nous nous sommes peut-être trop pressés d'établir cette boucherie. J'aurais demandé encore deux années de multiplication avant de l'établir. Si les circonstances vous obligeaient à nous envoyer une escadre et des nouveaux rationnaires, les troupeaux de l'île ne suffiraient plus pour les nourrir.

L'île de Bourbon est plus riche en troupeaux que la nôtre. J'avais engagé MM. les administrateurs de cette île à nous faire préparer des salaisons de porc, je leur avais envoyé le sel nécessaire, ils

Le 27 octobre 1770 – Poivre au ministre

ont manqué de bouchers, de saleurs et de barillages. Nous avons été réduits à tirer de cette île deux ou trois cents bêtes vivantes.

Il me paraît donc, Monseigneur, que pour assurer notre approvisionnement il faudrait nous envoyer le merrain et le fer feuillard nécessaire pour deux mille barriques avec les ouvriers et outils dont ci-joint l'état. Mais en attendant cet envoi qui ne peut nous arriver qu'en 1772, pour nous servir en 1773, je vous supplie de nouveau de vouloir bien donner vos ordres pour qu'on nous envoie la moitié de notre approvisionnement en chairs salées pour une année seulement. C'est-à-dire environ trois cent cinquante milliers de salaisons, moitié lard et moitié bœuf.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Poivre

Au Port-Louis Isle de France ce 27 octobre 1770

\* \* \*